

CSE  
du 29 Octobre 2020



cgtntnsnr.com



# L'Actu-EL CSE

## La poursuite du dossier de mutation NTN-SNR Anancy et logistique se poursuit, une présentation détaillée a eu lieu en CSE

En cette période de grande morosité cela fait du bien de se projeter dans ce qui devrait garantir une partie de l'avenir de NTN SNR sur Alpes.

Le nouveau siège Social Europe et le Centre Technique Europe (R & D - Innovation - Industrialisation) pourrait accueillir entre 700 et 800 salariés (à ce jour 700 Etam Cadres sont à l'effectif sur Anancy). Il faudrait avoir le détail sur les métiers mais pas d'éléments transmis à ce jour, il est donc difficile de se faire une idée précise sur les emplois concernés.

S'il reste un certain nombre de points non traités à ce jour, se pose aussi la question : **que vont devenir les 224 ouvriers qui travaillent encore sur Anancy ?**

**Pour la logistique ça sera la fermeture des 4 Magasins actuels :** ZAE Glaisins + Rue Usines + Chambéry.

Avec la aussi un projet d'avenir avec l'ouverture d'un Centre logistique neuf sur la ZAE La Pilleuse d'environ 18 000 m<sup>2</sup>.

### Pour la CGT, grande interrogation sur les personnels

Seront-ils salariés NTN-SNR ou des sous-traitants ?

Un grand logo NTN-SNR au bord de l'autoroute mais sans personnel maison, ça serait incompréhensible.

Les mutations industrielles passent aussi par des réadaptations professionnelles nous y sommes prêts et notre service DRH et nos directions qu'en pensent-ils ?

Alors, le projet NTN de faire d'Anancy une « vitrine Recherche et Développement » ne doit pas en réalité devenir un projet réduisant de plus en plus les emplois industriels ?

## Accord de mise en place du dispositif d'activité partielle longue durée (APLD) au sein du groupe NTN-SNR ROULEMENTS

C'est fait on en prend pour 2 ans il s'appliquera jusqu' au 31/10/2022.

Ce dispositif d'activité partielle ne pourra pas dépasser 40% du temps de travail par salarié sur la durée de l'accord.

Il sera donc individualisé, la tentation sera grande de nous faire travailler à la carte au bon vouloir de ...

Pour les salariés ayant une rémunération inférieure à 2 000€ bruts mensuels, base 35 heures, le montant de l'allocation d'activité partielle sera à **75%** de la rémunération brute par heure chômée.

Pour les autres **70%**.

Ceux qui vous diront que la perte est minime, ils ne savent pas ce que c'est de vivre avec des salaires proches du Smic avec des charges fixe, qui elles, évoluent constamment.

La crise Covid a bon dos, 0% augmentation de salaire, pas d'intéressement et comme si la situation n'était pas assez compliquée jeudi 05 novembre une nouvelle négociation qui s'ouvre sur la durée du travail !

**C'est fait ! On en prend pour 2 ans l'accord a été signé par la CFDT et la CFE CGC et il s'appliquera jusqu'au 31/10/2022**

### Économique

Une situation économique se traduisant avec un équilibrage des ventes, ça va mieux !

La séance se trouvait en pleine discussions sur la deuxième phase de confinement, la prudence sera donc de mise pour la suite.

### Activité CSE Sociale

A l'unanimité les élus ont validé une aide exceptionnelle sous forme de chèque cadeau de 120 à 170 € pour l'ensemble du personnel.

### au bon vouloir de ...

Il va falloir vous organiser puisque dans l'accord il est écrit *Un délai de prévenance de 24h sera respecté pour informer les salariés concernés des modifications des jours d'activité partielle, sauf urgence particulière.* Donc décryptage: la veille pour le lendemain soit : pour être au chômage ou revenir au travail .

La question a d'ailleurs été posée : *si on nous programme un mois en chômage, peut t'on nous rappeler n'importe quand ?* la direction a répondu : «*et bien oui, vous n'êtes pas en vacances le délai c'est 24 h et même plus avant si urgence !!*»

### Télétravail

Avec le confinement, le télétravail massif s'invite une nouvelle fois à la maison.

Reconfinement oblige, le gouvernement impose le télétravail, même si légalement il ne peut réellement le rendre obligatoire. **La CGT regrette la précipitation et s'inquiète des conditions d'exercice pour les salariés, le manque de suivi, et le risque générateur de risque psychosociaux.**

En clair, l'organisation du travail va être individualisée.

Nous avons demandé l'ouverture de négociation sur le télétravail...

**Refus catégorique de la Direction.**

*On peut s'interroger sur son inaction préférant négocier sur la durée du travail.*

Nous avons demandé la possibilité pour l'ensemble des syndicats un lien pour nos communications, ils seraient hébergés sur le site internet de l'entreprise (covid19.ntn-snr ensemble gardons le lien) !!!

**Refus de la direction ... pourtant le slogan «gardons le lien» était prometteur !!!**

nouvelle adresse mail pendant Covid :  
[permanence.cgtntnsnr@gmail.com](mailto:permanence.cgtntnsnr@gmail.com)